

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations, Faits divers...
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Six mois... 30 fr.
Trois mois... 16
Poste :
Six mois... 35 fr.
Trois mois... 18

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

10 Octobre 1882.

Chronique générale.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER.

On s'est occupé dans les conseils du gouvernement — nous le tenons de source autorisée — de la question des chemins de fer, propos de la convention entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans.
Le gouvernement se voit, à regret, obligé de renoncer à présenter aux Chambres la convention passée entre cette Compagnie et le ministère des finances.
D'un autre côté, en raison de la vive préoccupation qu'inspirent les graves intérêts que l'abrogation de cette convention va causer en souffrance, il a été arrêté en principe, sur la proposition de M. Tirard, la décision suivante :
Le gouvernement proposera la nomination d'une grande commission spéciale, offrant dans sa composition les garanties les plus sérieuses.
Dans ladite commission, le Sénat, la Chambre des députés, le ministère des finances, le corps des ingénieurs, les grandes compagnies de chemins de fer et toutes les chambres de commerce seront largement représentés.
Cette commission devra étudier ces quatre questions :
1° L'Etat doit-il racheter toutes les grandes Compagnies? Ce rachat peut-il être probable ou onéreux pour le budget?
2° Convient-il de renvoyer la question du rachat à une époque éloignée mais déterminée, afin de donner aux Compagnies la sécurité dont elles ont besoin pour accomplir les grands travaux d'agrandissement de tous les réseaux?
3° En retour de cette sécurité, n'y a-t-il pas lieu de demander aux Compagnies les concessions de tarifs, améliorations, etc.

que le gouvernement peut, à la rigueur, leur imposer?
En cas de refus des grandes Compagnies d'accepter une transaction, le rachat devant être opéré quand même, déterminer les conditions budgétaires de ce rachat et celles de l'exploitation.

Dans la nouvelle liste des pensions du 2 Décembre qu'a publiée le Bulletin des Lois, nous relevons les suivantes :
Haute-Saône : Regnaud, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon, 200 francs. — Saône-et-Loire : Gois, journaliste socialiste à Paris, 1,000 fr. Vésinier, ancien membre de la Commune, 1,200 fr. — Sarthe : Granger, maire de Mamers, 800 fr. Lemonnier, sénateur, 800 fr.

Un de nos confrères de la presse républicaine annonce que le Bulletin des Lois va cesser de publier les listes d'indemnitaires du 2 Décembre.

Des erreurs nombreuses, paraît-il, se sont glissées dans la répartition de cette curée budgétaire. Il y aurait des omissions d'une part et des passe-droits de l'autre : de là, déluge de réclamations, de plaintes, de dénonciations.
La révision des listes de bénéficiaires a été jugée indispensable. Nous doutons fort que cette révision aboutisse à satisfaire les intéressés, encore moins à les mettre d'accord. Elle aboutira cependant, nous en avons la ferme confiance, à quelque chose : à faire voter de nouveaux millions pour clore la bouche aux plus faméliques et aux plus criards.

M. Gambetta aurait déclaré au sénateur Hébrard qu'il ne voulait s'inféoder à aucun groupe, et qu'il ne serait pas autre chose que le conseiller désintéressé de toutes les fractions du parti républicain.

Un groupe d'électeurs de Belleville va, dit-on, inviter M. Gambetta à venir rendre compte de son mandat à ses électeurs.
On ignore l'accueil qui sera fait à cette demande.

Le Télégraphe publie l'information que voici :
« On rapporte que M. Flourens, directeur des cultes, fatigué des attaques dont il est l'objet de la part des partis les plus opposés et des luttes incessantes qu'il est forcé de soutenir, même contre des fonctionnaires du ministère de l'intérieur, aurait manifesté l'intention de donner sa démission.
Le conseil des ministres n'est pas encore saisi de cette démission, et on a lieu d'espérer qu'elle ne sera pas maintenue ; des efforts sont faits en ce sens. »
M. Develle, sous-secrétaire au ministère de l'intérieur et des cultes, ne s'opposera pas, dit-on, au départ de son subordonné, dont le zèle anti-clérical n'a pu sauver la situation.

De tous côtés, les révolutionnaires font la guerre aux croix et aux emblèmes religieux, ce qui prouve que ces iconoclastes obéissent à un mot d'ordre.
D'après les renseignements relevés au ministère de l'intérieur, il résulte aujourd'hui que dans quatorze départements on a brisé les croix, dévalisé les églises, sans que la justice ait encore pu mettre la main sur un seul coupable.

Un curieux nous demande, dit le Figaro, en vertu de quel privilège le général Grévy, frère du Président de la République, est logé gratuitement au n° 90 du quai d'Orsay, dans les bâtiments de l'Etat faisant partie des anciennes écuries de l'empereur Napoléon III?
Le fait qui nous était signalé comme une preuve d'économie de la famille du Président, a pourtant, nous dit-on, une autre explication, et c'est comme général commandant l'artillerie de la place de Paris et des forts, poste qui équivaut à celui de gouverneur de Paris, que le général Grévy serait logé, comme son frère, aux frais des contribuables.

— Mais tes enfants ?
— Oh !... pour eux, je consentirais peut être... à me soumettre à votre fatras légal, s'il ne fallait pas... mais c'est impossible !
— Quoi donc ?
— Donner à Antonio, qui m'a ruinée, le triomphe de me contraindre à revenir à lui.
— Le malheureux ne triomphera plus de rien... ni de personne.
— Le crois-tu, vraiment ?
— Ma pauvre Lucy, il n'est que temps de songer à cette grave affaire, si nous voulons la mener à bout.
— J'enrage d'en comprendre la nécessité et de me sentir si peu portée à la conclure !
— La réflexion... ta bonté naturelle... doivent t'engager... Les femmes ont des générosités spéciales...
— Ne prêche donc pas, Léon. Tu es trop neuf dans ce rôle. Pas plus aujourd'hui que jadis, les sermons ne te réussiraient avec moi.
— Enfin, veux-tu faire ce que la raison te conseille ?
— Puisqu'il le faut !... mais voilà une concession dont mes enfants seuls auront à me savoir gré, tu entends bien ?... je tiens à le spécifier.
— Alors, dès demain matin ?...
— Dès demain matin, mon ami, tu feras le nécessaire.

dit-on, inviter M. Gambetta à venir rendre compte de son mandat à ses électeurs.
On ignore l'accueil qui sera fait à cette demande.

Le Télégraphe publie l'information que voici :
« On rapporte que M. Flourens, directeur des cultes, fatigué des attaques dont il est l'objet de la part des partis les plus opposés et des luttes incessantes qu'il est forcé de soutenir, même contre des fonctionnaires du ministère de l'intérieur, aurait manifesté l'intention de donner sa démission.
Le conseil des ministres n'est pas encore saisi de cette démission, et on a lieu d'espérer qu'elle ne sera pas maintenue ; des efforts sont faits en ce sens. »

M. Develle, sous-secrétaire au ministère de l'intérieur et des cultes, ne s'opposera pas, dit-on, au départ de son subordonné, dont le zèle anti-clérical n'a pu sauver la situation.

De tous côtés, les révolutionnaires font la guerre aux croix et aux emblèmes religieux, ce qui prouve que ces iconoclastes obéissent à un mot d'ordre.
D'après les renseignements relevés au ministère de l'intérieur, il résulte aujourd'hui que dans quatorze départements on a brisé les croix, dévalisé les églises, sans que la justice ait encore pu mettre la main sur un seul coupable.

Un curieux nous demande, dit le Figaro, en vertu de quel privilège le général Grévy, frère du Président de la République, est logé gratuitement au n° 90 du quai d'Orsay, dans les bâtiments de l'Etat faisant partie des anciennes écuries de l'empereur Napoléon III?
Le fait qui nous était signalé comme une preuve d'économie de la famille du Président, a pourtant, nous dit-on, une autre explication, et c'est comme général commandant l'artillerie de la place de Paris et des forts, poste qui équivaut à celui de gouverneur de Paris, que le général Grévy serait logé, comme son frère, aux frais des contribuables.

De mauvaises nouvelles sont colportées sur le Président de la République. Les uns disent que le spectacle des divisions républicaines le décourage ; les autres prétendent que sa santé reçoit le contre-coup de ses contrariétés politiques.

Les FUNÉRAILLES DU LIEUTENANT-COLONEL PROIDEVAUX.
Les journaux de Paris donnent de longs détails sur cette triste cérémonie qui a eu lieu hier, ainsi que nous l'avons dit.
Plus de trente mille personnes ont accompagné le courageux officier à sa dernière demeure. Trois discours ont été prononcés par le colonel Coustou, au nom des sapeurs-pompiers, par M. Yves Guyot, représentant le Conseil municipal, et par le préfet de police.
Les ministres présents à Paris marchaient à la suite de la famille.

Le Nouvelliste de Rouen raconte qu'à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle école d'Hermanville (Seine-Inférieure), le maire, M. Augé, avait acheté à Dieppe et fait poser un Christ avec cette inscription : « Ce Christ a été posé en l'école communale d'Hermanville, le 18 septembre 1882, à la suite d'une souscription faite par le maire, le conseil municipal et la population, à l'unanimité sauf un. »
Sur l'ordre du préfet, le sous-préfet de Dieppe envoya à Hermanville son secrétaire, M. Béranger, et intima au maire l'ordre d'enlever le crucifix, et, sur son refus, le menaça de faire exécuter cet ordre par des gendarmes. M. Augé ayant refusé, le préfet a fait fermer l'école.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE VII (Suite.)

Non moins prompt à prendre un parti qu'à en éviter un désagrément, elle demanda nettement :
— Aïe, si j'ai bien compris cette aventure surprenante, M. Boldini serait devenu un modèle de voyance conjugale et de tendresse paternelle. Ne s'agirait que de faire légaliser ce mariage au plus tôt... suivant nos absurdes formalités ?
— Au plus tôt.
— Si j'étais seule en causet, j'ai sur l'indépendance de la femme des théories telles que je ne voudrais rien changer à ce que j'ai librement fait et décidé. C'était peut-être une sottise... une impudence, soit ; mais j'en ai subi les conséquences et je réclame point contre le sort.
— Ne rappelle pas cela, Lucy, je t'ai toujours vue. Tu as été sans excuses.
— Port bien ; je tairai, pour ne te point blesser, mes convictions sur les droits de la femme en fait de mariage.

— Tu m'accompagneras chez Antonio ?
— Déjà ?... Est-ce indispensable ?
— C'est au moins des plus utiles à la prompt réalisation de ce projet.
— Cela me coûtera. Je n'ai pas pardonné à mon mari d'avoir mangé ma dot et détruit mon avenir.
— Nous recevons cependant, aujourd'hui, Lucy, des leçons de miséricorde.
— En la personne de Geneviève, sans doute ?
— Elle me déconcerte par sa grandeur, par sa résignation.
Lucy reprit aussitôt le ton de persiflage, dont elle était coutumière en certaines questions.
— Ne t'extasie pas, mon frère. Les bigotes quintessenciées, comme cette excellente cléricale, ont le secret d'inspirer ces admirations-là ! Au fond, elles sont femmes comme nous.
— Mieux que toi, pourtant, celle-ci pardonne.
— Mon pauvre Léon !... cela l'attendrit ! parce que Caroline a la maladresse de te faire des scènes conjugales, tandis que Geneviève se contentait de larmes discrètes.
— Ne compare pas ces deux femmes, Lucy !
— Est-il possible ? Tu en es là ?... Comment ?... Elle t'a si vite ensorcelé ?... Quand je disais que cette petite cléricale était capable de tout.
— Tu plaisantes à tort. Il n'y a là ni ensorcellement, ni attendrissement. La vie, qui ne m'est pas douce, m'a éclairé sur des erreurs commises et peut-être des devoirs méconnus.
— Avoue que la rencontre de Geneviève aide singulièrement à cette constatation ?
— Je l'avoue volontiers.
— Allons, allons, l'adroite petite personne en viendra peut-être à ses fins.
— Tu dis ?
— Que je ne désespère pas de voir mon frère faire amende honorable, humblement, aux pieds de sa femme divorcée.
— Tes railleries touchent presque juste. J'ai dit à Geneviève qu'elle était déjà vengée.
— Ah ! la romanesque Geneviève rêve de bien autres représailles, j'en jurerais.
— Elle en aurait le droit absolu. En tous cas, la glace est brisée. Nous verrons ce que sera la vengeance de Geneviève.
Mme Boldini se leva pour se retirer.
— A demain, conclut-elle brièvement, en rompant cet entretien typique, où se révélèrent l'insensibilité de la sœur et le faible éveil des remords du frère.
Une résolution prise, c'était pour Lucy comme un engagement d'honneur avec elle-même. Cet esprit fort, qui ne daignait pas croire en Dieu, croyait en sa propre infailibilité.
La démarche, si désagréable qu'elle fût, et qu'elle avait carrément refusée à Geneviève, lui semblait maintenant utile à faire : elle la ferait, lo



La scène se passe à Caen. — On est en train de descendre Louis XIV de sa statue. L'ombre du grand roi proteste en ces termes :

Le temps me respecte, il vous tue,  
Mirmidons qui touchez à tout ;  
Mettez à terre ma statue,  
Malgré la mort je suis debout.

On ne supprime pas l'histoire ;  
Moi, le Roi, j'aurais applaudi  
Si vous aviez refait ma gloire,  
Si par vous la France eût grandi.

Vous voulez me changer de place,  
Moins que vous je suis déplacé.  
Je vous avais donné l'Alsace !  
Et vous ? m'avez-vous remplacé ?

## AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

En ce moment Arabi, l'ancien dictateur de l'Égypte, comparait devant une cour martiale. Après sa défaite vient son jugement.

Nous ne connaissons bien ces affaires d'Égypte, restées si ténébreuses, que si les débats sont publiés et surtout s'ils sont complets. Il est fort possible qu'Arabi et ses complices ne soient jugés que sur certains faits déterminés et qu'on laisse de parti pris les autres dans l'ombre. Jusqu'ici nous ne savons que ce qu'ont rapporté les journaux anglais ; et il est à croire que ces journaux ne publient que ce que l'autorité militaire veut bien leur transmettre.

D'après leurs informations, voici où en serait l'instruction :

On n'a pas encore trouvé des preuves de la complicité d'Arabi dans les massacres du 41 juin à Alexandrie : la culpabilité de Suleiman-Bey serait seule établie. Reste à savoir maintenant si celui-ci a agi de son propre mouvement ou d'après des ordres supérieurs.

Certains chefs du mouvement, et Ali-Fehmi entre autres, ont affirmé devant la cour martiale qu'ils n'ont soutenu la guerre contre les Anglais que sur l'ordre du Khédive.

Cette déclaration est-elle vraie ? Nous en doutons, du moins en partie, attendu que le mouvement était dirigé contre le Khédive lui-même, qui a risqué d'être assassiné, et que celui-ci ne pouvait avoir ni autorité sur les chefs du parti national, ni confiance en eux. Il était presque prisonnier, et par conséquent ne devait donner aucun ordre.

Une dépêche adressée au *Daily News* annonce que le Khédive aurait déclaré que l'exécution à mort d'Arabi était nécessaire à la paix de l'Égypte. Est-ce une vengeance du souverain qui a failli perdre sa couronne ? Est-ce un moyen d'étouffer toute révélation gênante ? Nous n'en savons rien, mais nous reconnaissons qu'avec les mœurs orientales tout est possible.

Constations toutefois, au moment où s'ouvre ce procès, que le plus grand coupable a échappé aux Anglais. On a arrêté 135 personnes pour crime de haute trahison ; mais Suleiman-Bey, l'auteur désigné des massacres d'Alexandrie, est en fuite, et il a jusqu'ici déjoué toutes les recherches.

front haut toujours et le cœur fermé ; mais il fallait bien, après tout, réparer l'imprudence de sa jeunesse... et surtout se préparer un honorable mariage.

Donc, dès le lendemain matin, elle fit prévenir Léon qu'elle était prête, et tous deux, avec des sensations bien diverses, entreprirent le pèlerinage du boulevard du Prince-Eugène !

Elle allait revoir un mari abandonné volontairement, et dont la présence ne réveillerait sans doute, en elle, que de pénibles souvenirs. Oh ! que l'idylle de Fontenay-sous-Bois était loin !... Hélas !... morte !

Rien de noble, rien de grand n'avait vivifié cet amour. Né d'un caprice d'imagination et d'une convoitise de dot, il s'était développé sans Dieu, et, ne s'appuyant pas sur le devoir, il s'était effondré dans les désillusions, les reproches et l'indifférence.

Que pouvait-il en ressentir ?

De ces lambeaux, Lucy entendait seulement reconstruire l'avenir de ses fils. Pour elle, rien que la légitime possession du nom. Pour le mourant ?... oh ! vraiment pour le mourant, à qui ne devait rien revenir de cette réhabilitation, elle s'étonnait un peu qu'il en eût pris l'initiative.

Était-il moins égoïste, en fait, que son égoïsme, à elle, ne l'avait jugé ?

Ou bien l'approche de la mort modifiait-elle à

Cet accusé principal serait pourtant à entendre dans ces débats.

Les journaux berlinois reproduisent une lettre d'un correspondant militaire de la *Gazette de Cologne* suivant laquelle les soldats anglais auraient tué sans merci et parfois même « inutilement et avec plaisir » des soldats égyptiens désarmés ou blessés.

## ÉTRANGER

LA FRONTIÈRE FRANCO-ALLEMANDE.

On lit dans le *Tageblatt* de Berlin :

« En présence du grand nombre de régiments de cavalerie français réunis sur la frontière allemande, car il n'y en a pas moins de 24, le nombre des régiments allemands, qui n'est que de 8, paraît bien faible. Cependant, nous sommes rassurés par la certitude que les chefs de notre armée et notre état-major surveillent d'un œil attentif les événements militaires au-delà des Vosges. »

« Il est fort probable que la réunion de plusieurs divisions de cavalerie en vue des grandes manœuvres en temps de paix, telle que celle qui a eu lieu cette année en Wurtemberg, ne soit pas étrangère aux agissements de la France sur notre frontière occidentale. »

Le *Times* persiste à déclarer qu'il n'y a plus de place en Égypte pour l'ancien contrôle anglo-français. L'Angleterre seule est responsable du maintien de l'ordre dans ce pays, et, seule, elle exercera un pouvoir beaucoup plus étendu que ne pourrait être celui des contrôleurs.

On télégraphie de Londres, 9 octobre :

« Dans quelques jours, vers la fin de la semaine prochaine au plus tard, le gouvernement anglais notifiera officiellement à M. Duclerc l'abrogation du contrôle anglo-français en Égypte. »

Berlin, 9 octobre.

Lord Granville ayant refusé d'entrer dans les vues de M. de Bismark relativement à la question d'Égypte, le chancelier allemand se tournerait maintenant du côté de la Turquie et lui conseillera de ne rien conclure avec l'Angleterre.

## REVUE FINANCIÈRE.

Pendant la dernière semaine, les valeurs seules ont progressé, nos rentes se sont maintenues aux mêmes cours, le 5 0/0 seul a gagné quelques centimes.

La liquidation qui commençait au début de la semaine s'est effectuée sans difficulté, grâce à l'abondance des capitaux.

En résumé, l'activité du marché est des plus restreintes et les bonnes dispositions de la spéculation semblent paralysées.

Le 3 0/0 a perdu 12 centimes à 81.70 ; l'amortissable, coupon de 75 centimes détaché, est

ce point un caractère ?

Léon la laissait à ses réflexions, songeant qu'il allait près, tout près de Jeannine, se demandant si Geneviève, forte de son droit maternel, l'autoriserait à la voir.

Il en avait fait, maintenant, ardemment fait ; c'était comme la punition de sa longue indifférence.

Ils arrivèrent, sans avoir échangé dix paroles, au n° 115, dont la concierge s'ébahit de voir de si belles visites monter chez un si piètre locataire.

— J'ai peut-être eu tort de ne plus vouloir lui faire son lit, à cet homme, se dit M<sup>me</sup> Péchu ; s'il vient à passer, ces belles relations-là ne me donneront pas même un radis !

Antonio avait eu une nouvelle crise dans la nuit. Geneviève avait dû recourir aux services de Jacques Ferrat, pour maintenir le malade et le veiller ensuite.

Le boiteux, sur un signe de Geneviève, eût laissé l'atelier, le travail, tout au monde. Installé au chevet du protégé de sa « bienfaitrice », l'aide palefrenier du *Chalet-Jaune*, le rapatrié de Douvres, l'élève du frère Liacim, le typographe de l'imprimerie X..., prompt aux métamorphoses, quand Geneviève les ordonnait, faisait, ce matin-là, le modèle des infirmiers.

Assis près du lit de l'artiste, de façon à surveiller ses mouvements, un œil sur son front moite, l'autre sur la potion calmante dont il mesurait

lourd à 82.02 ; le 5 0/0 a varié de 115.90 à 116.30.

Signalons la hausse de l'Égypte 6 0/0 de 335 à 366.25 ; le Turc, de 12.75 à 13.45.

Le bilan de la Banque de France est sans importance.

L'encaisse a perdu 9 millions, dont 5 millions d'or.

Les bénéfices de la dernière semaine sont de 1,204,000 fr.

De 5,410, l'action est parvenue à 5,480.

Le Crédit Provincial se reconstitue : voilà le principal événement du marché ; les bases sur lesquelles cet établissement va se remettre sont des plus solides. Déjà en Bourse on recherche les actions entre 575 et 585.

Les primes fin octobre sont très-recherchées. Le Crédit Foncier est activement demandé à 1,440.

On sait que les difficultés qui s'étaient élevées dans les derniers temps au sujet du traité d'absorption de la Banque Hypothécaire sont aplanies et que le Crédit Foncier reste le liquidateur de cette Banque.

Les actionnaires de la Banque Hypothécaire vont devenir actionnaires du Crédit Foncier à raison d'une action du Crédit Foncier pour quatre de la Banque Hypothécaire ; ils devront, en outre, verser une soule de 99 fr. par action de la Banque Hypothécaire.

À la suite de cette fusion et à compter de ce jour, l'action du Crédit Foncier est entièrement libérée, et ce, sans que l'actionnaire ait à effectuer aucun versement. Les bons effets de cette absorption ne tarderont pas à se faire sentir.

La Foncière de France et d'Algérie fait 515.

Nos prévisions sur cette valeur se réalisent, mais nous croyons que la hausse ne s'arrêtera pas là.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie se négocient à 535.

On peut s'attendre à une hausse prochaine sur ce titre.

Sur la Banque Centrale de Crédit, les ordres d'achats arrivent nombreux et empressés, et il est certain qu'avant peu les cours actuels seront dépassés largement.

Le groupe du Suez est meilleur, que la semaine dernière, les cours se sont relevés, l'action a progressé de 2,591.25 à 2,690.

De 1,290 la Délégation a repris à 1,365.

Le Panama est ferme à 536.25.

Reprise sur les chemins : de 5 fr. sur le Lyon, à 1,645 ; de 10 fr. sur le Midi, à 1,240. L'Orléans est ferme à 1,295, coupon de 20 fr. détaché.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Les Indemnitaires du 2 Décembre 1851.

Voici la liste des 44 personnes qui bénéficient des rentes et pensions allouées conformément aux décisions prises par la commission du département de Maine-et-Loire, révisées par la commission générale siégeant à Paris et formant un total de 47,500 fr. :

1. Barbin (Charles), 63 ans, horloger, à Saumur, rue Bodin, 7 : — 600 fr.
2. Buteau, 74 ans, à Angers, rue Baudrière, 54 : — 4,000 fr.
3. Blin (Michel), 64 ans, à Antoigné : 4,000 fr.
4. Coulbault (François-Augustin), 73 ans, tisserand, aux Ponts-de-Cé : 4,000 fr.
5. Meslet (Anne), veuve Desportes, 65 ans, aux Ponts-de-Cé : 800 fr.
6. Dubois (Pierre-François), 64 ans, jardinier, à Angers, rue Baudrière : 800 fr.
7. Michel (Joseph-Edouard), 57 ans, à Angers, faubourg Saint-Jacques, 46 : — 800 francs.

l'administration régulière, on n'eût plus reconnu, certes, dans ce serviteur attentif, le gavroche romuant, insolent et dépenaillé dont Geneviève avait fait un honnête homme.

Celle-ci, moins bruyante qu'une souris, allait et venait doucement, mottant de l'ordre dans la pauvre chambre.

À l'entrée des arrivants, elle vint à eux avec un sourire ravi, tandis que Jacques Ferrat se levait respectueusement, mais sans perdre de vue son malade.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

## MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du *Magasin pittoresque* vient de réimprimer, avec le plus grand soin, l'*HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE* de MM. Henri Bordier et Edouard Charton. — 2 volumes in-8 de 600 pages chacun.

Cet ouvrage si estimé enseigne l'histoire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque.

Prix de chaque volume pour Paris . . . . . 7 fr. 50

— pour les départements, franco . . . . . 9 fr. »

Prix de l'ouvrage complet pour Paris . . . . . 15 fr. »

— pour les départements, franco . . . . . 17 fr. »

Le volume cartonné, 1 fr. 50 en sus.

8. Manceau (Marie), veuve Athibert, 56 ans, à la Pyramide, commune de Trélazé : 300 fr.

9. Gaillard (Marie), veuve Bource, 56 ans, à Bouillé-Ménard : 600 fr.

10. Bellanger (Léon), 65 ans, grainier, aux Ponts-de-Cé, section de Saint-Aubin : 600 fr.

11. Guérin (Frédéric), 62 ans, grainier, à New-York : 500 fr.

12. Gauron (Louis), 60 ans, cultivateur, à Montreuil-Bellay : 600 fr.

13. Parenteau (Louis), 71 ans, à Agou, rue de la Madeleine, 52 : — 300 fr.

14. Panneau (Joseph), 60 ans, à Montreuil-Bellay : 400 fr.

15. Panneau (Louis), 45 ans, à Montreuil-Bellay : 400 fr.

16. Panneau (Pierre), à Vaudelnay-Rillé : 400 fr.

17. Geslot (Agathe-Julie), veuve Aridas, à Angers, montée des Forges, 44 : — 500 fr.

18. Madelin (Marie-Françoise), veuve Dorgigné, 57, ancienne sage-femme, aux Ponts-de-Cé : 500 fr.

19. Freaubert (Marie), veuve Botreau, 70 ans, à Trélazé : 400 fr.

20. Marie (Joseph), 54 ans, fendeur d'ardoises, à Angers, rue Saint-Jacques-du-Buisson : 400 fr.

21. Pottier (Julien-Henri), 63 ans, menuisier, à Angers, faubourg Saint-Lazare, 25 : — 400 fr.

22. Soré (Eugène-Constant), 46 ans, employé, à Angers, place Cuvier, 43 : — 400 fr.

23. Bontemps (Paul-Émile), 64 ans, médecin, à Longué : 300 fr.

24. Barret (Jean-Baptiste), 68 ans, tailleur, à Paris, rue des Écoles, 38 : — 400 fr.

25. Bédouit (Jean-Baptiste), 69 ans, commissionnaire en chiffons, à Paris, rue Saint-Maur, 208 : — 400 fr.

26. Cousin (Jean), 54 ans, commerçant à Corné : 300 fr.

27. Mallet (Marie-Louise), veuve Chalelais, 47 ans, à Savigné : 300 fr.

28. Chatais (Constance-Marie-Désirée), femme Buret, 24 ans, à Savigné : 300 fr.

29. Drogue (Hippolyte), 73 ans, carrier, à Chenillé-Changé : 300 fr.

30. Moreau (Henri), 47 ans, journalier, à Angers, rue de la Brise-Potière : 300 fr.

31. Letort (Albert-Félix), 36 ans, à la Fourmière (Loire-Inférieure) : 400 fr.

32. Letort (Maximilien-Juste-Camille), 32 ans, à la Fourmière (Loire-Inférieure) : 400 fr.

33. Letort (Gustave-Victor), 29 ans, à la Fourmière (Loire-Inférieure) : 400 fr.

34. Sauleau (Marie-Françoise), veuve Martin, à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 65 : — 300 fr.

35. Reclu (Eugène), 40 ans, à Montreuil-Bellay : 450 fr.

36. Reclu (Clément), 44 ans, à Montreuil-Bellay : 450 fr.

37. Vincent (Symphorien), 68 ans, carrier, à Angers, faubourg Saint-Lazare, 43 : 300 fr.

38. Bonjour (Nicolas-Sulpice), 67 ans, cordonnier, à Doué-la-Fontaine : 200 fr.

39. Cherrier (Henri), 67 ans, cordonnier, à Angers, rue du Port-Ligny, 45 : — 200 francs.

40. Gillet (Mathurin), 68 ans, manoeuvre, à Angers, rue de la Poissonnerie, 9 : 200 fr.

41. Vincent (Marie-Anne), veuve Madelain, 37 ans, à Angers, rue Saint-Nicolas, 64 : — 200 fr.

42. Davy (Martin), 60 ans, garde-champêtre, à Montreuil-Bellay : 400 fr.

43. Picoreau (Auguste), 65 ans, cultivateur, à Nyoiseau : 400 fr.

44. Goret (François), 74 ans, cantonnier, à Assen-Ben-Ali (Alger) : 4,000 fr.

Ces rentes ou pensions seront inscrites au Grand-Livre, avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1884.

N.-B. — M. Trouessart (Edouard), juge de paix à Cholet, que nous avons indiqué comme bénéficiaire d'une pension de 900 francs au titre de Maine-et-Loire, est compris dans la liste du département de la Mayenne.

Les cultivateurs dont les terres sont riveraines des chemins de fer sont responsables des animaux qui envahissent la voie ferrée. — Ils ne sont pas admis à s'excuser sur le mauvais état des clôtures, ces clôtures ayant été établies dans l'intérêt des riverains. Ceux-ci en tout état de cause doivent empêcher leurs animaux de franchir la limite de leur champ.



Le tribunal des conflits a décidé que les indemnités des riverains pour les dommages d'animaux doivent être adressées aux conseils de préfecture, tandis que la compagnie peut actionner devant le tribunal civil le propriétaire d'un animal écrasé, si la présence a causé un accident sur la route.

#### VISITES PASTORALES.

L'Étoile a recueilli, sur les visites pastorales de M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers, les quelques détails suivants, que nous croyons devoir reproduire :

Monsieur, parti d'Angers le 25 septembre, à trois heures de l'après-midi, est arrivé le soir même au Thourel, vers cinq heures.

Lorsque Sa Grandeur est arrivée au bord de la Loire, des barques se sont détachées de la rive opposée et sont venues à sa rencontre. Ces barques étaient élégamment décorées, des oriflammes étaient attachées à leurs cordages.

Monsieur et les ecclésiastiques qui l'accompagnent prennent place dans une de ces barques, escortée par une infinité d'autres petites embarcations. Dans l'une d'elles on remarque douze petits enfants du village de Saint-Maur habillés en marins; dans une autre les enfants de Marie vêtus de blanc et retentissent l'air de leurs chants d'allégresse.

Monsieur est reçu par le maire, entouré du Conseil municipal et par le Conseil de fabrique.

M. Joubert, président du Conseil de fabrique, souhaite la bienvenue à Monsieur. Puis la procession se rend à l'église à travers le bourg splendidement décoré; tout le long du parcours des arcs de triomphe avaient été élevés. Le soir, illumination du bourg et des deux rives de la Loire; des barques, ornées de lanternes vénitienes et transparents, sillonnent le fleuve en tous sens.

À Gennes, le maire, le Conseil municipal et le Conseil de fabrique sont venus saluer Monsieur, de même qu'à Rou-Marson et au Coudray-Macouard.

Dans ces trois localités, le mauvais temps a empêché de mettre au jour les belles décorations qui avaient été préparées.

À Somloire, brillante réception: des cavaliers, montés sur des chevaux enrubannés, sont venus, à quatre kilomètres au-delà du bourg, attendre le carrosse épiscopal et l'escorter. Une compagnie de fusiliers, tambour en tête, faisait partie du cortège. A distance en distance retentissaient des charges de mousqueterie. Le maire, entouré du Conseil municipal et du Conseil de fabrique, a complimenté Monsieur. Le soir, brillantes illuminations et feu de joie illuminé par Monsieur.

Le dimanche, une cinquantaine de gars de Saint-Hilaire-du-Bois, à cheval, et une compagnie de fusiliers sont allés au-devant du prélat; le maire et les deux Conseils attendaient Monsieur; le maire l'a complimenté. Le soir, illuminations, feu de joie et feu d'artifice.

Lundi 2 octobre, des cavaliers et des fusiliers de la Salle-de-Vihiers sont allés au-devant du prélat.

Mardi 3, à Louresse, décorations splendides, illuminations, feux de joie et feu d'artifice.

Dans ces deux localités, les maires et les deux Conseils attendaient Monsieur. Sa Grandeur est rentrée à Angers jeudi.

Dans toutes les localités, la population a accueilli notre éminent Evêque par des mille fois répétés de: Vive Monsieur! et les mères lui faisaient bénir leurs enfants.

Ces éclatantes manifestations protestent énergiquement contre la persécution religieuse qui sévit actuellement, et prouvent que les efforts des sectaires ne parviendront pas à arracher du cœur des vaillantes populations de notre cher Anjou, les sentiments de respect et de vénération qu'elles ont toujours eues et qu'elles auront toujours pour la Religion et ses ministres. — A. L. »

#### ANGERS.

Un punch au 77<sup>e</sup>. — Nous lisons dans le journal que MM. les officiers de la garnison d'Angers ont offert, samedi soir, un punch à leurs camarades du 77<sup>e</sup> de ligne, à l'occasion de leur départ pour Cholet. Les salons du café Hubert et Picard

étaient magnifiquement décorés; les pontonniers avaient formé un trophée d'un effet superbe; la fanfare de ce régiment assistait à cette fête.

M. le général Le Touleuc a adressé quelques paroles d'adieu aux officiers du 77<sup>e</sup>; il a parlé de cette solidarité qui fait de tous les soldats des frères étroitement unis, marchant résolument vers le même but: la grandeur de la patrie.

M. le colonel des Garets a tenu à remercier les régiments qui restent à Angers des témoignages d'affection qu'ils donnaient au 77<sup>e</sup>.

Cette véritable fête de famille s'est prolongée fort tard dans la nuit, au milieu de la grande cordialité qui n'a cessé de régner un seul instant.

Nos adieux les plus sympathiques au 77<sup>e</sup> de ligne.

La compagnie de dépôt et les divers services du 77<sup>e</sup> de ligne ont quitté Angers, dimanche matin, pour se rendre à Cholet.

Depuis une semaine, dit l'Union de l'Ouest, les hommes ont pris la tenue de campagne. Dans la caserne, tout est en mouvement pour enlever et emballer les approvisionnements de toute espèce en magasin, habillements, armes, munitions, vivres de réserve, etc.; les cours sont encombrés de caisses où tout cela s'empile avec méthode.

Les trois bataillons du régiment partiront successivement, samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 octobre.

#### On lit dans l'Étoile d'Angers:

« Nous apprenons avec plaisir que, dans les écoles des Frères, le nombre des élèves va toujours en augmentant, tandis que dans certaines écoles laïques le vide s'opère d'une façon admirable.

« On nous cite notamment un maître d'école qui, après avoir perdu ses deux premiers élèves, vient de voir le meilleur de ceux qui lui restaient aller rejoindre à l'école des Frères ses deux camarades.

« On ne peut nier que l'idée religieuse seule ne soit la cause de ce mouvement, car une active propagande a été faite en faveur de l'enseignement laïque; certain instituteur, jadis clérical, a même dû aller à la mairie relever sur les listes les noms de ses anciens élèves que les parents avaient fait inscrire aux écoles chrétiennes et se rendre dans les familles pour engager les pères et mères à les lui envoyer à la rentrée.

« Encore un peu de persécution, et bientôt il n'y aura plus d'élèves dans les écoles laïques. »

#### L'AFFAIRE DE SAINT-MATHURIN.

Le tribunal correctionnel a jugé samedi J. Robineau, cultivateur à Saint-Mathurin, auteur des tentatives d'assassinat commis sur les sieurs Chauveau père et fils.

Cette affaire, on s'en souvient, fit beaucoup de bruit, et nous en avons entretenu nos lecteurs.

C'est dans la journée du 6 août que le sieur Robineau qui, à tort ou à raison, prétendait avoir à se plaindre des sieurs Chauveau, les ayant rencontrés dans les rues de Saint-Mathurin, tenta de les assassiner.

Robineau a été condamné à une année de prison.

C'est une leçon dont il devra se souvenir, dit le Patriote, et, espérons-le, il ne recommencera plus ses sinistres exploits.

#### SABLÉ.

Nous apprenons la mort de M. le marquis de Contades, décédé dimanche, au château de Sablé, chez sa sœur M<sup>me</sup> la duchesse de Chevreuse.

M. de Contades était gravement atteint depuis assez longtemps, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi rapide.

#### TOURS.

Par ordre de M. le juge d'instruction, M. le Directeur de l'Hospice, M. le Contrôleur et le secrétaire, nommé Marx, ont été arrêtés dimanche. Cette arrestation est due à un manquant dans le vin; 35 hectolitres provenant de la propriété de Beaumont n'auraient pas été inscrits sur le registre d'entrée de l'établissement. (Indépendant.)

Une école gratuite où l'on paie. — On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire:

« Nous apprenons que plusieurs pères de famille ont l'intention de retirer leurs enfants de l'école laïque du Musée, à Tours. Ce n'est pas étonnant, M. Coursière, par son arrêté dont nous avons parlé plus haut, avait promis plus de beurre que de pain. Aujourd'hui, il est obligé de dire aux pères de famille: « Nous avons, il est vrai, prouvé de donner gratuitement les fournitures de classe, mais la caisse municipale étant vide, nous ne sommes pas obligés de tenir notre promesse. »

« Les pères de famille, indignés d'un pareil langage, retirent leurs enfants. Ont-ils tort? Nous ne le pensons pas. »

Est-ce que nous allons avoir un petit Pompéi au centre même de la France?

S'il faut en croire les journaux de la Vienne, M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, aurait découvert, dans les environs de Poitiers, toute une ville gallo-romaine. Il annonce en ces termes cette importante découverte à un de ses amis:

« C'est une ville entière gallo-romaine que l'on a découverte aux environs de Poitiers; elle renferme un temple de 70 mètres de façade sur 114 de longueur: un établissement thermal qui couvre deux hectares, et qui possède encore ses piscines, ses hypocaustes, ses canaux, ses dallages, etc.; un théâtre dont la scène a 90 mètres de large avec son enceinte de gradins, ses vomitoires; enfin des rues entières, des maisons, des hôtelleries, et tout près de sept hectares de constructions, et ce n'est pas fini de fouiller. »

#### LE PAYS DES MARONITES.

Sous ce titre: Au pays des Maronites, Madame la vicomtesse de Piolant vient de publier chez l'éditeur Oudin (1) un très-intéressant ouvrage que nous recommandons vivement à nos lecteurs, et qui contient le récit d'un voyage au Liban fait par l'auteur au printemps dernier.

Une excursion chez les Maronites n'est pas chose facile, car, depuis les massacres de 1860, la plupart ont abandonné la plaine et sont retournés dans leurs anciennes retraites, sur le versant occidental du Liban.

Leurs monastères et leurs villages sont séparés les uns des autres par de profondes vallées. Enselés l'hiver sous les neiges, lorsqu'arrive le printemps, les chemins sont tellement traversés par une foule de torrents s'échappant en cascades des cimes de la montagne, qu'il serait téméraire de s'y hasarder sans guides.

Ces difficultés n'ont pas arrêté le vicomte et la vicomtesse de Piolant. Malgré les froids rigoureux et les pluies torrentielles qui sévissent encore dans la montagne à la fin d'avril, ils purent s'avancer jusqu'aux cèdres. Aucune Française n'avait encore visité l'antique monastère de saint Maron, et les deux voyageurs y furent salués du cri de: « Vive la France! » par les cinquante élèves du collège du Patriarcat maronite.

Outre l'attrait que donnent à cet ouvrage la pureté et l'élégance du style et la nette exposition des idées, il arrive dans un moment très-opportun, car l'intégrité de l'empire ottoman devenant de jour en jour plus problématique, alors que les puissances ont garanti l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie, du Monténégro, de la Bulgarie, il est de l'intérêt de la France de réclamer celle de la principauté beaucoup plus ancienne du Liban, qui a toujours été notre alliée, et qui est, en face des Saints-Lieux, une vaillante avant-garde dont la fidélité au Saint-Siège ne s'est jamais démentie.

#### THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Samedi soir, M. Gustave Pellin, premier ténor, et M. Félix Constance, deuxième ténor, ont été soumis au scrutin d'admission.

Le nombre des votants était de 64. M. Pellin a été admis par 63 voix, et M. Constance par 49.

C'est moins encore qu'au premier scrutin, ajoute l'Union de l'Ouest. Ces chiffres, publiés par la presse locale, feront croire au loin que le théâtre d'Angers n'est guère fréquenté, ou tout au moins qu'il est régenté par une minime oligarchie. Est-ce cela qu'a voulu M. le maire?

Ce soir mardi, le Barbier de Séville, pour le 3<sup>e</sup> début suivi du vote pour l'admission de M. Gehleyens, baryton, et le 4<sup>e</sup> début de M. Choppin, première basse.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Hier soir, M. Gehleyens a obtenu un très-beau succès dans

(1) A Paris, 51, rue Bonaparte, et à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

le Maître de chapelle. Il a été fort bien secondé par M<sup>me</sup> Danglade et M. Lamy.

Les Incroyables, par M. Rougier et le corps de ballet, ont excité de nouveau un enthousiasme indescriptible.

#### INAUGURATION D'UN THÉÂTRE.

Le nouveau théâtre des Arts à Rouen a été inauguré le 29 septembre par une représentation de la Dame blanche et des Huguenots.

Les ministres Fallières, Duvaux et Tirard présidaient à l'inauguration.

C'est en 1776 que l'architecte Guéroult y construisit le théâtre des Arts, qui brûla juste cent ans après.

L'ancien théâtre n'était certainement pas comparable comme dimensions à celui qu'on inaugure aujourd'hui, mais il ne manquait pas de certaines qualités architecturales froides et correctes.

Le nouveau théâtre a été construit, sur l'emplacement de l'ancien, par M. Sauvageot.

Cette fois, toutes les mesures ont été prises, et bien prises, contre l'incendie; c'est la première scène en France qui possède un rideau de fer plein, manœuvrant avec la plus grande facilité au moyen d'un appareil hydraulique.

Le monument, dégagé de toutes parts, est grand — il a 4,800 mètres de superficie — mais son architecture ne séduit pas outre mesure.

L'escalier est orné de peintures représentant les principales scènes des ouvrages des deux auteurs illustres de la cité, le Nouveau Seigneur, la Dame blanche, le Petit Chaperon rouge, le Cid, le menteur, Polyucte. M. Duchesne, mort tout récemment, avait été chargé de la partie décorative.

La salle, élégamment aménagée, est un peu plus grande que celle de l'Opéra-Comique, sur le modèle de laquelle elle a été construite; elle contient 4,600 places. M. Sauvageot y a installé un système de ventilation dont il attend monts et merveilles. Le foyer, fort coquet, est orné de peintures décoratives dues au pinceau de M. Baudoin, représentant la Mélodie, le Drame lyrique, Orphée, le Masque héroïque et la Symphonie.

Sur les cheminées figurent les bustes de Boieldieu et de Corneille.

La scène est spacieuse et fort bien comprise; loges d'artistes et dépendances sont grandes et aérées; les corridors sont larges, et plus d'un théâtre, à Paris, est loin d'être aussi bien aménagé.

Le plafond de la salle est de Glaize, et le rideau de M. Lavastre.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 8 octobre 1882.

Versements de 133 déposants (19 nouveaux), 41,225 fr. » c.

Remboursements, 15,389 fr. 77 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

#### BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT

60, rue d'Orléans.

M. DUVERGER, appelé à Angers comme directeur régional, est remplacé à Saumur par M. PINEAU, ancien percepteur.

#### SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital: 20 millions. 52, rue de Châteaudun, Paris.

#### CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants: Pour le mois d'octobre..... 6 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

#### EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.



**Marché de Saumur du 7 Octobre**

Blé comm. (Ph.)	20 22	Halle de noix	50	125	—
From. 1 <sup>re</sup> q. (Ph.)	17	Graine tréfle	50	—	—
Froment (Ph.)	77	— lin.	70	22	—
Halle, moy. 77	16	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70 75	—
Orge	65	—	780	70 75	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	35 40	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza	65	qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas	157	3 <sup>e</sup>	—	—	—

**COURS DES VINS.**

<b>BLANCS (2 hect. 30).</b>			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 <sup>re</sup> qualité	à	»
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	100	à 120
Ordin., envir. de Saumur, 1881,	1 <sup>re</sup>	100	à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	»	à »
Saint-Léger et environs, 1881,	1 <sup>re</sup>	105	à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	100	à »
Le Puy-N.-D. et environs, 1881,	1 <sup>re</sup>	85	à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	80	à »
La Vienne, 1881,	—	75	à »

**rouges (2 hect. 20).**

Souzay et environs, 1881,	—	150	à 160
Id. 1881,	—	»	à »
Champigny, 1881,	1 <sup>re</sup> qualité	150	à 200
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	»	à »
Id. 1881,	1 <sup>re</sup>	»	à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	»	à »
Varrains, 1881,	1 <sup>re</sup>	125	à 130
Varrains, 1881,	2 <sup>e</sup>	»	à »
Bourgueil, 1881,	1 <sup>re</sup> qualité	150	à 165
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	»	à »
Id. 1881,	1 <sup>re</sup>	»	à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	»	à »
Restigné, 1881,	—	140	à 145
Id. 1881,	—	»	à »
Chinon, 1881,	1 <sup>re</sup>	140	à 150
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	135	à »
Id. 1881,	1 <sup>re</sup>	»	à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	»	à »

**Bibliographie.**

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

**Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE** (Septembre 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro de Septembre, les articles suivants :

Le Retour des Hadjis; — les Drogons; — l'Amérique centrale et le Canal de Panama; — la Villa de Longfellow, à Mont-Vernon, autrefois résidence de Washington; — le Tombeau de Castelbarco, à Vérone; — Pieter Vandaal, nouvelle (suite); — Margot Delaye sur les murs de

Montélimar; — Excursion à l'hôpital maritime de Berek; — le Pont d'Adana; — Conseils d'un peintre à ses élèves; — Avertisseur électrique d'incendie; — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite).

Vingt gravures: — Dessins de Garnier, Freemann, Catenacci, Vuillier, Sellier, Laurons, Froment, Broux, Gilbert, Vidal, Brun.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — Le vase de Gustave Doré, par R. V. — Les israélites à Montmartre, par Taddéo. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — M<sup>re</sup> Maret, par R. Bryon. — Les Vendéens à Froshdorff, par Saint-Marc. — En Orient, par Ch. Frank. — *La Grande Veuve* (suite), par Jules Noriac. — Baptême mormon, par T. — Bulletin financier, par Plotus. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES: Jules Noriac. — Campement des Israélites russes réfugiés à Montmartre. — M<sup>re</sup> Maret, récemment créé archevêque de Léopante. — Les Vendéens chez M<sup>re</sup> le comte de Chambord. — Musée des arts décoratifs: le vase de Gustave Doré. — Affaires d'Égypte: ruines d'Alexandrie: Statue de Méhemet-Ali, dans le grand square. — Palais d'Ibrahim pacha. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Un baptême mormon, photographié par un témoin. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.  
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à MM. Rêjou et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	—	10 h. 31 matin.	—	8 h. 43 matin.	—
8 35 —	—	—	—	11 h. 14 matin.	—
10 15 —	—	—	—	—	—
1 09 soir.	—	4 53 soir.	—	6 09 soir.	—
5 35 —	—	—	—	8 33 —	—
7 50 —	—	11 47 —	—	—	—
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	—	9 h. — matin.	—	9 h. 53 matin.	—
12 15 soir.	—	—	—	—	—
6 45 —	—	10 47 —	—	4 28 soir.	—
—	—	—	—	11 20 —	—

Il ya, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 OCTOBRE 1882.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	81 60	81 75	Nord	2015	2035	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	81 95	81 97	Orléans	1300	1295	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235
1/2 %	110 50	110 75	Ouest	900	792 50	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530
5 %	116 35	116 30	Compagnie parisienne du Gaz	1665	1615	Obligations communales 1879	437	438 50
Obligations du Trésor	505	506 25	Canal de Suez	2680	2685	Obligat. foncières 1879 3 %	439	440
Obligations du Trésor nouvelles	506	505	C. gén. Transatlantique	460	450	Est	371	371
Bons de liq. départementaux	524	522				Midi	370	370
Banque de France	5465	5475				Nord	372	372
Comptoir d'escompte	1017 50	1020				Orléans	373	25 371
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1425	1420	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 75	502 50	Ouest	370 50	370 75
Crédit de France	180	190	— 1865, 4 %	517	517	Paris-Lyon-Méditerranée	370	373
Crédit mobilier	515	516 25	— 1869, 3 %	401	405	Paris-Bourbonnais	370	379
Est	762 50	762 50	— 1871, 3 %	393 75	391 25	Canal de Suez	552 50	551
Paris-Lyon-Méditerranée	1645	1670	— 1875, 4 %	522	522			
Midi	1225	1240	— 1876, 4 %	520	520			

**GARE DE SAUMUR.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6 —	45 —	matin (s'arrête à la Possession)
8 —	56 —	matin, omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir, —
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	36 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	37 —	express.
12 —	48 —	soir, omnibus-mixte.
4 —	44 —	—
10 —	24 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, le vingt-six septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, M. GELLUSSEAU et M. Gabriel RICOCHON, tous les deux négociants à Saumur, ont établi entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de mercerie et bonneterie en gros, acquis par eux de M. Genty-Savatière. La société a son siège à Saumur, rue Cour-Saint-Jean, au lieu de la maison de commerce. Sa durée a été fixée à douze ans, du vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-deux. La raison et la signature sociales sont: *Gellusseau et Ricochon*. Le capital social est de cinquante mille francs, fournis par les associés. Chacun d'eux est autorisé à gérer et administrer, à faire usage seul de la signature sociale pour les affaires de la société; cependant, toutes opérations supérieures à trois mille francs devront être signées des deux associés pour être opposables à la société. Deux expéditions entières dudit acte de société ont été déposées le neuf octobre, présent mois, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et au Greffe de la Justice de paix du canton sud de Saumur, conformément à la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept. Pour extrait, A. BRAC.

**TRÈS-BON MAGASIN A CÉDER**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE** imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes; bénéfice net 18 à 22,000 fr., fort matériel; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A LOUER MAISON**

Rue d'Orléans. S'adresser audit notaire. (310)

**A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU**

Toute meublée. Située au Chardonnet. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON**

Avec grand jardin fruitier et servitudes. Située au Pont-Fouchard. S'adresser à M<sup>me</sup> BRIEN, qui l'habite. (334)

**A LOUER PRÉSENTMENT MAISON**

Fraichement restaurée, Rue de la Grise, n<sup>o</sup> 3. S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 2.

**A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTMENT MAISONS**

A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

UN CLERC DE NOTAIRE, ayant 3 ans de stage, demande une place dans une étude de Saumur ou des environs. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

**VICHY** SOURCE LARBAUD AÎNÉ. Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte. Chez les M<sup>rs</sup> d'Eaux minérales et Pharmaciens.



**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation. Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (480)

**IL FAUT LIRE DANS LE**

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Qui paraît toutes les Semaines. **LE COMBAT DE LA VIE** Par HENRI RIVIÈRE. SUIVI DE LES AVENTURES DE SATURNIN FICHET Par FREDÉRIC SOULIÉ.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>e</sup> ABONNEMENTS: PARIS: 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

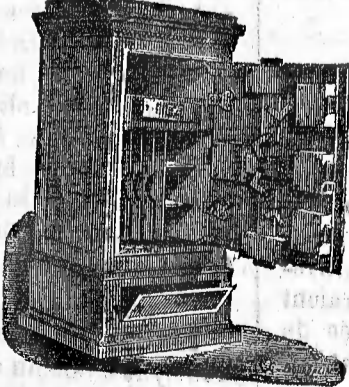
NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS. Saumur, imprimerie P. GODET.

**SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles**

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G. Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières. Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 200 A 2,000 FRANCS Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.